

REGLEMENT COURSES VIRADE DE MIOS 2018

ORGANISATION :

L'association « Vaincre la mucoviscidose », dans le cadre des Virades de l'espoir, association reconnue d'utilité publique, organise le dimanche 30 septembre 2018, les courses de la Virade de Mios conformes au règlement des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :

- ❖ Trail chronométré de « 14.4 km de la Virade de Mios » sur un circuit de 14.4 km environ, à partir de la catégorie Cadet,
- ❖ Trail chronométré de « 7.2 km de la Virade de Mios » sur un circuit de 7.2 km environ, à partir de la catégorie Cadet,
- ❖ Marche nordique et marche pédestre chronométrées « 7,2 km de la Virade de Mios » sur un circuit de 7,2 km environ, toutes catégories.
- ❖ le « 2,6 km de la Virade de Mios », sur un circuit de 2,6 km environ, à partir de la catégorie Benjamin,
- ❖ le « 400 m de la Virade de Mios » sur un circuit de 400 m environ, réservé à la catégorie Ecole d'athlétisme, Poussin.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

CONDITION DE PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFA, aux non licenciés et aux Handisport « debout » en fonction de leur catégorie d'âge (à partir de Cadet pour le 7,2 km et le 14,4 km). Pour des raisons de parcours, nos amis Handisport fauteuil ne sont pas autorisés à prendre part à la course. Dans le cadre de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires :

- ❖ Toute personne licenciée à la **FFA**, à la **FFCO** (course d'orientation), à la **FFPM** (pentathlon moderne), à la **FFTri** (triathlon), l'**UFOLEP**.
- ❖ Tout autre compétiteur (titulaire d'une licence sportive ou non) détenteur d'un certificat médical avec la mention obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **EN COMPÉTITION** ou de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve qui sera conservé par l'organisateur.
- ❖ Sont autorisés à participer au Trail de 14.4 km : les vétérans, les seniors, les espoirs et les juniors.
- ❖ Sont autorisés à participer au Trail de 7.2 km : les vétérans, les seniors, les espoirs et les juniors.
- ❖ Tout compétiteur mineur doit présenter une autorisation parentale.
- ❖ La marche nordique et la marche pédestre sont ouvertes à toute personne en capacité physique de parcourir la distance de 7 km.
- ❖ La marche nordique est ouverte aux seuls détenteurs d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass « J'aime courir », délivré par la FFA.
- ❖ Il ne sera pas demandé de Certificat Médical aux non licenciés de la marche pédestre.
- ❖ **ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée pour les courses et la marche nordique, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou celle d'une licence acceptée (UFOLEP, FFA, FFCO, FFPM, FFTri, etc...).**
- ❖ Les documents nécessaires à l'inscription doivent être adressés obligatoirement via la plateforme d'inscription avant **le Jeudi 30 septembre 2018**. A défaut de réception de ces documents, l'inscription ne sera pas validée. Aucun remboursement ne sera effectué pour non présentation des dits documents.

Les catégories d'âge concernent l'année civile, qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1er novembre de la saison administrative en cours. Elles se rapportent aux valeurs ci-après :

Baby athlé	Ecole athlé	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Senior	Vétéran
BA	EA	PO	BE	MI	CA	JU	ES	SE	VE
- 1 km	- 1 km	1.5 km	3 km	5 km	15 km	25 km	Illimité	Illimité	Illimité
6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-19 ans	20 ans et +	20 ans et +	20 ans et +
2012 et après	2009 à 2011	2007 et 2008	2005 et 2006	2003 et 2004	2001 et 2002	1999 et 2000	1996 et 1998	1979 et 1995	1978 et avant

Nota : Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.

En cas de contrôle antidopage positif, l'athlète sera disqualifié de l'épreuve.

EPREUVES :

Le rassemblement des concurrents valides et des concurrents handisport debout se fera sur la ligne de départ 5 mn avant le début de chaque course. Les départs seront donnés Place Birabeille – 33380 MIOS (face à la Guinguette) pour tous les concurrents à :

- ❖ **9h30 pour le trail chronométré de « 14.4 km de la Virade de Mios »,**
- ❖ **9h30 pour le trail chronométré de « 7.2 km de la Virade de Mios »,**
- ❖ **9h45 pour la marche nordique chronométrée et la marche pédestre chronométrée « 7.2 km de la Virade de Mios »**
- ❖ 14h15 pour le « 2,6 km de la Virade de Mios »,
- ❖ 15h30 pour le « 400 m de la Virade de Mios ».

Tous les kilomètres des 7,2 km et des 14,4 km seront matérialisés par des panneaux.

RAVITAILLEMENT, SEMI AUTONOMIE ET MATERIEL :

Deux postes de ravitaillement d'eau seront mis en place pour le 14,4 km ainsi qu'un poste ravitaillement à l'arrivée.

Un poste de ravitaillement d'eau sera mis en place pour le trail et la marche de la 7,2 km ainsi qu'un poste de ravitaillement à l'arrivée.

Le Trail de 14 km et de 7 km de la Virade sont des courses individuelles en semi autonomie qui impliquent la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (météo, blessure, terrain...).

Il en va de même pour la marche Nordique où l'utilisation des bâtons est autorisée et pour la marche Pédestre.

SECURITE ET SECOURS MEDICAL :

Le parcours sera ouvert par un véhicule et fermé par un autre (voiture sur la partie routière, VTT sur les pistes cyclables). Des cyclistes de l'organisation encadreront et sécuriseront tout le parcours. Les carrefours seront protégés par des signaleurs.

Les concurrents devront au maximum courir sur le côté droit de la chaussée.

Les Secouristes ainsi qu'un médecin seront présents sur le site et sur le parcours.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ASSURANCE :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès du cabinet « Fontaine Bertel Agent Général AXA » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

RECOMPENSE :

Pour le 14 km et le 7 km, le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme du scratch. Les 2 premiers hommes et les 2 premières femmes de chaque catégorie. Chaque participant ne pourra être récompensé que pour une seule de ces catégories.

Pour la marche nordique et pédestre, le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme du scratch. Le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque catégorie.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, sur le site internet ProTiming et sur le site du Comité Gironde FFA.

INSCRIPTION :

Le montant de l'inscription est le suivant :

Epreuves	Course chronométrée	Droits d'inscription *		Départ	Distance **	Catégories autorisées
		Préinscription ProTiming	Sur place			
Trail 14.4 km	Oui	15,00 €	18,00 €	9h30	14.4 km	A partir de cadet M/F
Trail 7.2 km	Oui	10,00 €	13,00 €	9h30	7.2 km	A partir de cadet M/F
Marche 7.2 km	Oui	10.00 €	13.00 €	9h45	7.2 km	Toutes catégories
Course 2.6 km	Non	Inscription sur place	Adulte = 5 €	14h15	2,6 km	A partir de benjamin M/F
			Enfant = 2 €	14h15	2.6 km	A partir de baby M/F
Course 400 m	Non	Inscription sur place	2 €	15h30	400 m	De baby à poussin

Libeller le chèque à l'ordre de VIRADE MIOS - Clôture des préinscriptions le jeudi 27 septembre 2018 au soir.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION ET/OU CHANGEMENT DE COURSE :

Tout engagement est définitif et n'autorise aucun changement de distance.

Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 15 jours avant la course, sauf sur présentation d'un certificat médical.

RETRAIT DOSSARD :

Le retrait des dossards pour les dossiers complets se fera le jour de la course au stand "retrait dossard".

Le retrait des dossards pour les dossiers incomplets se fera le jour de la course au stand "litige".

Une pièce d'identité sera demandée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Epingles fournies sur place.

A l'issue de l'épreuve, les dossards sont à rendre aux organisateurs. Chaque dossard non restitué sera facturé 10 €.

DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs des courses de la Virade de Mios, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi n° 78-17 du 6/01/1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et Libertés (CNIL), vous êtes informés que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si vous vous y opposez, vous devez expressément nous en informer et le cas échéant en informer la FFA (cil@athle.fr)

REGLEMENT :

La participation à la manifestation sportive de La Virade d'Emilie suppose l'acceptation du présent règlement. Par l'inscription aux épreuves de La Virade d'Emilie, toutes épreuves confondues, les participants déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à le respecter. Celui-ci restera consultable sur <http://ProTiming.fr>

Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

En cas d'annulation, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.